

Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 Mars 2021

Conseil Municipal :

Présents : MC Decosterd, S. Perrin, J.M Bragato, E. Bonneton, G. Parache, E. Cogo, R. Nardini, C. Py, J. Gasc

Absents excusés : D. de Laforcade

Secrétaire de séance : Eric Cogo

Délibération 1-1-2021 : Election d'un membre élu de la Commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la C3G :

- Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Eric Cogo comme délégué de Saint Jean Lherm à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la C3G
- Voté à l'unanimité des présents,

Délibération 1-2-2021 : Modification du tableau des effectifs :

- Suite au départ de Philippe Cizac, arrivée de Lucas Thomazin et augmentation de 4 heures de secrétariat pour Josianne Donckers
- Voté à l'unanimité des présents,

Délibération 1-3-2021 : Signature de la Convention Satese avec le Département de la Haute Garonne

- Voté à l'unanimité des présents,

Délibération 1-4-2021 : Approbation du compte de gestion

- Résultats de l'exercice 2020 : (i) excédent de **22452,06 €** sur la section d'investissement (ii) déficit de **32813,06 €** sur la section de fonctionnement donc au final un déficit de **10361 €** sur l'exercice,
- Voté à l'unanimité des présents,

Délibération 1-5-2021 : Approbation du compte administratif

- Accord entre le compte de gestion et le compte administratif,
- Voté à l'unanimité des présents,

Délibération 1 -6-2021 : Affectation du résultat sur R002 (235230,05€) :

- Voté à l'unanimité des présents,

Questions/Points divers :

- Orientation budgétaire pour l'année 2021 : suite à la présentation des résultats des comptes de gestion et administratifs 2020, des premières orientations ont été proposées pour la préparation du budget primitif 2021 notamment l'éventualité d'une modification des taxes locales pour l'année à venir.

- Présentation du projet de création d'un Syndicat à la Carte en remplacement du SIVU : ce Syndicat à la Carte aurait pour vocation de gérer deux compétences optionnelles : (i) la première relative à l'aménagement et la gestion des installations sportives du Collège de Montastruc (ii) la deuxième relative avec la construction, l'aménagement et la gestion du gymnase du Lycée de Gragnague. Les communes sont libres de décider si elles souhaitent adhérer à l'une ou l'autre de ces compétences. Eric Cogo informe qu'il reste plusieurs points encore à éclaircir avant la création du Syndicat à la Carte.

- Le Maire informe aussi le Conseil Municipal du projet d'extension des Ecoles Maternelle et Primaire de Gragnague avec les conséquences financières associées pour notre Commune puisque nous sommes engagés dans un RPI avec Gragnague et donc amenés dans ce cadre- là à participer aux frais de fonctionnement et d'investissement.

- Ces projets (Ecoles Maternelle et Primaire de Gragnague) et Lycée de Gragnague généreront des dépenses supplémentaires pour notre Commune que nous devons d'ores et déjà intégrer dans les orientations budgétaires à venir.

- Des premiers éléments de réflexion ont aussi été évoqués pour accroître dans le futur les recettes liées à la location de notre Salle des Fêtes. Mais nous devons mener des réflexions plus approfondies pour en définir les modalités.